



SEANCE DU 09 juillet 2014

\*\*\*\*\*

DELIBERATION N° 2014 / 02

\*\*\*\*\*

*Élections du vice-président et du bureau du comité de bassin de la Guadeloupe pour la période 2014/2017*

Le comité de bassin de la Guadeloupe, réuni le 09 juillet 2014, délibérant valablement,

- Vu le code de l'environnement, en particulier les articles L213-13-1 et R213-50 à 58 ;
- Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif et notamment son article 9 ;
- Vu l'arrêté préfectoral DEAL/RN-2014-022 du 30 juin 2014 portant renouvellement de la composition du comité de bassin ;
- Vu le règlement intérieur du comité de bassin de Guadeloupe modifié le 30 septembre 2011 ;

Après avoir procédé aux élections conformément aux textes en vigueur,

DECIDE

Article 1

Est élu vice-président du comité de bassin de la Guadeloupe : Jean-Jacques JEREMIE

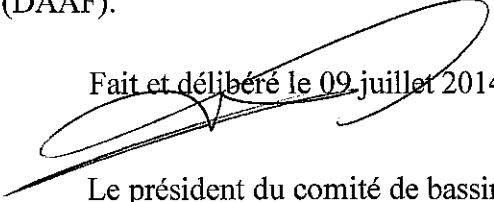
Sont élus membres du bureau du comité de bassin de la Guadeloupe :

- Jean COURTOIS
- Frantz DARLIS

Article 2

Conformément à la proposition de madame la préfète, sont membres du bureau le représentant de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) et celui de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF).

Fait et délibéré le 09 juillet 2014

  
Le président du comité de bassin  
Marcel SIGISCAR

